ROZOY FLASH

3 juin 2011 N°112

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2011

La séance du Conseil Municipal du 19 mai, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

José FLUCHER, Jean-Marie THOUANT, Jean-Pierre GARD, Frédéric QUIGNON, Roger ANDRE, Xavier BOULANDE, Sandrine CHARLIER, Nathalie FLUCHER, Dominique LECLERCQ, Marie-Agnès MARCHAND, Claude MONARQUE, Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX
Jeany MAIZIERES pouvoir à Sandrine CHARLIER

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Convention mise à disposition Claude MAINGAINT et Dominique BOITTE.
- Indemnité d'assurances.
- Création de 3 postes en contrats aidés.
- Baux commerciaux.
- Projet bar et hôtel restaurant.
- Vente de matériels.
- Demandes de DETR.
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

DELIBERATIONS

CONVENTION MISE A DISPOSITION CLAUDE MAINGAINT ET DOMINIQUE BOITTE

Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du collège de Rozoy-sur-Serre, concernant la mise à disposition, pour 6 heures hebdomadaires, de M. Dominique BOITTE, adjoint technique de 2ème classe, à compter du 1er juin 2011.
Concernant la mise à disposition de M. Claude MAINGAINT (année 2010), ce point est retiré, une délibération ayant déjà été prise.

INDEMNITE D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité de sinistre réglée par les Assurances MMA IARD à Le Mans pour un montant de 264.32 € en règlement du sinistre du 4 août 2010 concernant un muret rue Charles de Gaulle (versement de régularisation).

CREATION DE 3 POSTES EN CONTRATS AIDES

M. le Maire donne des nouvelles de l'état de santé de M. Daniel CURY, agent communal, accidenté le samedi 14 mai.
Compte tenu de l'absence de M. CURY, pour une durée sans doute importante, il est décidé de créer 4 postes en contrats uniques d'insertion au lieu des 3 prévus. Néanmoins, ce 4ème poste ne sera pourvu qu'en cas de stricte nécessité, après réorganisation des services techniques.
Seront embauchés au 1er juin, pour une durée de 6 mois, Mlle Aude CARBONNEAUX, MM Didier DEWAELE et Alexandre GREGOIRE.

BAUX COMMERCIAUX

M. le Maire est autorisé à signer le bail commercial à passer avec Mme Carole DECROUY concernant le bar de l'Europe. Le montant du loyer sera de 350 € par mois.

De la même manière, M. le Maire est autorisé à signer le bail commercial à passer avec Mme Christelle MEUNIER concernant l'hôtel-restaurant de l'Europe. Le loyer mensuel sera de 600 €.

PROJET BAR ET HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal accepte le projet d'activité et de travaux concernant l'hôtel-restaurant proposé par Mme Christelle MEUNIER, d'une part, ainsi que celui proposé par Mme Carole DECROUY pour le bar, d'autre part.

VENTE DE MATERIELS

Dans le cadre de la reprise du bar de l'Europe, il est décidé de vendre à Mme Carole DECROUY :

1 ensemble meubles tabac comprenant 1 comptoir – 2 vitrines basses – 1 meuble	pour	150.00 €
1 billard américain	pour	250.00 €
1 baby foot	pour	250.00 €
1 téléviseur	pour	100.00 €
1 coffre-fort	pour	50.00 €
		800.00 €

DEMANDES DE DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), il est décidé de solliciter l'Etat pour deux opérations :

- La 1ère concerne l'acquisition de 4 cinémomètres (radars pédagogiques pour les automobiles) pour un montant de 7428 € H.T. Une subvention d'un montant de 30 à 55 % du coût d'opération est demandée. La dotation amendes de police (Etat-Département) pourra également être sollicitée.
- La seconde opération concerne la 3ème et dernière tranche des travaux de rénovation de la chapelle du cimetière. Dans ce cadre, l'Etat est sollicité à hauteur de 50 % pour la création de vitraux pour un montant de travaux de 29 476 € H.T. Le Département a également été sollicité à hauteur de 20 %. Le Conseil Municipal essayera également de mobiliser d'autres sources de financement afin que cette opération soit proche des 80 % de subventions. A défaut, l'opération sera revue à la baisse.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION TRACTEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention d'une dotation parlementaire d'un montant de 5613 € qui, ajoutée à la subvention accordée par l'Etat en 2009, permettent d'acquérir un tracteur neuf avec 50 % d'aide publique. Cette acquisition se fera dans les prochaines semaines. Le véhicule devra faire moins de 3T5 afin de pouvoir être conduit par tout agent possesseur du permis B (sinon, nécessité du permis poids lourds).

SUBVENTIONS COMMUNALES

Afin de répondre aux questions de certains habitants concernant la répartition des subventions communales, il est rappelé les critères de calcul qui sont les suivants pour l'année de référence :

Subvention de base	50 € par association (cas particulier du Foyer Rural pour lequel 50 € est attribué par section)
Nombre d'adhérents	x 3 €
Nombre de manifestations internes à l'association	x 2 €
Nombre de manifestations ouvertes au public	x 30 €
Manifestations importantes (fête, foire, spectacle de danse, moto, marché de Noël ….)	attribution d'un montant spécifique sur proposition de la commission
Nombre d'articles de presse locale	x 5 €
Nombre d'articles de presse nationale	x 30 €
Coût des infrastructures (location du gymnase …)	prise en charge des sommes versées
Coût de l'encadrement	éventuellement en partie sur proposition de la commission
Coût des investissements	éventuellement en partie sur proposition de la commission
Les associations doivent impérativement joindre un bilan comptable ainsi que faire état des avoirs dont elles disposent. Ainsi toute association dont les avoirs dépassent 2 années de besoin de fonctionnement voit le montant de sa subvention diminué d'un certain pourcentage. Si les réserves dépassent de 4 fois le budget nécessaire au fonctionnement de l'association (à moins d'économies pour un projet bien spécifique) seule la subvention de base (50 €) est attribuée et, ce, quel que soit le montant de subvention obtenu après application des différents critères.	

Après un tour de table, lecture de courriers et convocations de réunions diverses, la séance se termine à 23 heures 15.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUÉ RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE (RAM)

Un relais assistante maternelle vient d'être créé par la Communauté de Communes.
Ce service va développer ses actions autour de trois grands volets :

- Les permanences physique et téléphonique : une permanence aura lieu dans les mairies des communes de Rozoy-sur-Serre, Brunehamel, Montcornet, Chaourse et Dizy-le-Gros à intervalle différent (le planning sera bientôt diffusé).
Pour toutes les autres communes, l'animatrice se rendra dans la totalité des villages, sur rendez vous, et chaque assistante maternelle sera contactée.
Elle sera joignable à tout moment sur son téléphone portable, tous les matins sauf le mercredi. Ses permanences seront un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les professionnels de garde à domicile.

- Les lieux de rencontre et d'expression pour les parents, les enfants et les professionnels de garde à domicile.
Tous les mercredis seront proposées, dans les communes de Rozoy-sur-Serre, Brunehamel, Lislet, Chaourse et Dizy-le-Gros, des activités d'éveil pour les enfants avec leurs parents ou assistantes maternelles.
Une bourse aux jouets et un journal seront proposés à partir de l'année prochaine.

- Le soir, des réunions d'informations seront proposées aux parents et assistantes maternelles : elles traiteront des grands thèmes comme la fiscalité, la convention collective nationale des assistantes maternelles, le développement de l'enfant etc. …

SECHERESSE

Extraits de l'arrêté de M. le Préfet de l'Aisne

Dans le but d'économiser l'eau et de réserver celle-ci aux usages strictement indispensables et en priorité à l'alimentation en eau potable et à la défense contre l'incendie, la disposition suivante est prescrite **à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2011** sur les bassins versants de l'Aisne, de l'Oise, de l'Ourcq, de la Serre et de l'Automne :

- les particuliers sont invités, individuellement, à réaliser des économies d'eau dans tous les usages qu'ils en font.

MESSAGE DU CENTRE DES IMPÔTS

La déclaration de revenus en ligne sur
www.impots.gouv.fr

Vous pouvez déclarer vos revenus depuis n'importe quel ordinateur, grâce à une procédure sans certificat et totalement sécurisée.
Si vous n'avez aucune modification ni aucun complément à apporter à votre déclaration de revenus préremplie, vous pouvez la valider en "trois clics".
Des délais supplémentaires pour déclarer : jusqu'au 9 juin pour le département de l'Aisne.
Aucune pièce justificative à envoyer par courrier.
L'accusé de réception électronique.
L'estimation automatique du montant de l'impôt dès la fin de votre saisie.
La télédéclaration, c'est simple et adapté à tous les changements de situation.

EMPLOI

La Communauté de Communes recrute 10 à 12 personnes en contrat d'insertion (CAE/CUI) au sein du chantier d'insertion.

- Postes à pourvoir pour le 1er juillet 2011, 20 heures par semaine, rémunéré au SMIC.

- Candidatures (CV) à envoyer à la Communauté de Communes (Estelle CALLAY) avant le 17 juin 2011.

- Seront éligibles uniquement **les bénéficiaires du RSA** et **les jeunes de moins de 26 ans**.

- Travaux de maçonnerie sur le patrimoine rural : mairie, église, lavoirs …

- Pas de formation spécifique exigée, vous pouvez postuler quel que soit votre profil.

- Vous bénéficierez d'un accompagnement socio professionnel pendant la durée de votre contrat.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

RENDEZ-VOUS AU JARDIN

Dans le cadre de l'opération nationale "Rendez-vous aux jardins", Anne-Marie et Bernard CAMU ouvriront le leur au public le **samedi 4 juin,** de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le **dimanche 5 juin**, de 14h à 18h (accès gratuit), 98 - rue du Chapitre à Rozoy-sur-Serre.
Tél 03.23.98.50.01

8ème SEMAINE MUSICALE

Organisée par l'association TACT (Thiérache-Animation-Culture-Tourisme)
Samedi 11 juin – Salle des Fêtes de Rozoy-sur-Serre

17h00 – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Représentation des élèves des classes de piano, saxophone, clarinette, trompette, flûte traversière, batterie, guitare et éveil musical.

20h30 CUARTO DEL SUD
Venez profiter du balancement, de l'exotisme et de la sensualité des standards de la musique cubaine.

CINEMA Vendredi 17 juin 20h00

Salle des Fêtes – Tarif normal : 5 € - Tarif réduit : 3 €

Long-métrage français . Genre : Drame , Famille
Durée : 01h33min Année de production : 2010

Synopsis : Depuis des années, Conrad Lang vit aux crochets de la riche famille Senn. D'abord camarade d'enfance de Thomas, puis gardien de leur maison de vacances à Biarritz, ils l'utilisent comme bon leur semble et lui s'en satisfait. Mais lorsque son état de santé se dégrade, lorsqu'il se met à raconter à Simone, jeune épouse de l'héritier Senn, des souvenirs d'enfance qui ne collent pas tout à fait à l'histoire officielle de la famille, Elvira, la matriarche, se montre étrangement menacée. Comme si ce vieux fou inoffensif portait en lui les moyens de la détruire. C'est alors qu'entre Conrad et Simone va naître une amitié étrange, amenant la jeune femme à faire face, pour lui, à une Elvira bien plus dangereuse qu'il n'y paraît.

D'après le roman éponyme de Martin Suter.

SEMAINE CULTURELLE 2011

Organisée par les AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLEGIALE

- **samedi 2 juillet** à 20h00 – Collégiale St-Laurent : concert par l'École de Musique du Canton de Chaumont-Porcien
- **jeudi 7 juillet** à 18h00 – Salle des Fêtes : conférence-débat « Les églises fortifiées de Thiérache»
- **samedi 9 juillet** à partir de 16h30 – Fête dans le quartier du Chapitre (cour de la Maison des Œuvres) :
- deux spectacles de chevalerie avec tournois, combats à pied, joutes courtoises, adoubement d'un chevalier, … par les Chevaliers de la Montagne Couronnée (4 chevaliers/chevaux)
- deux contes dits et imaginés par Francis THUILLIER et visite du quartier du Chapitre aux lampions
- jeux pour enfants et jeux picards
- dîner sur réservation
- petite restauration et buvette sur place